

Pharmacognosie thérapeutique

Dr. BOUBEKRI Chérifa

Partie II

Généralités sur les médicaments



Introduction

On entend par médicament toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, ainsi que tout produit pouvant être administré à l'homme ou à l'animal, en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions organiques. Un médicament agit par l'intermédiaire d'un ou plusieurs constituants appelés *principes actifs* (substances réellement actives), qui sont associées à des *excipients* (substances non actives qui permettent la préparation et l'administration du médicament).

Médicaments essentiels

Ce sont des **médicaments** qui satisfont aux besoins fondamentaux de la majorité des populations en matière de soins de santé. Ce sont des médicaments pour lesquels il existe des données sûres et suffisantes sur l'efficacité et les effets secondaires, et qui ont un moindre coût. Ils doivent être disponibles à tout moment.

Une liste de médicaments essentiels a été établie par le Ministère de la santé, visant à la prise en charge efficiente des pathologies les plus

courantes soigner le maximum de maladies (95%) avec le minimum de médicaments.

Spécialités et Génériques

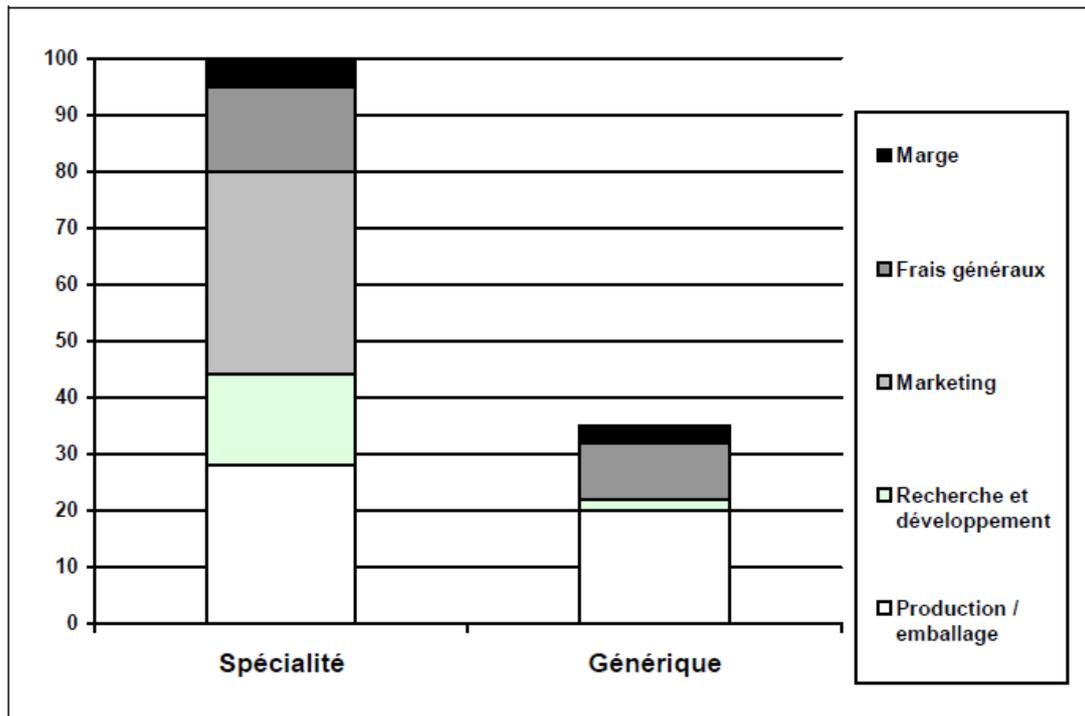
Tout médicament découvert ou synthétisé par un laboratoire pharmaceutique est la propriété de celui-ci. Cette propriété est protégée par un brevet qui confère le monopole d'exploitation pendant une vingtaine d'année. Le laboratoire donne au médicament un nom de fantaisie ou nom commercial et son conditionnement est particulier. On parle alors de spécialité.

Au moment où le brevet d'exploitation expire, tout laboratoire peut produire ce médicament. Certains laboratoires produisent alors des médicaments génériques, désignés par leur Dénomination Commune Internationale (DCI), qui fait référence au principe actif et est la même dans tous les pays du monde. Il faut remarquer que les spécialités portent aussi un nom DCI qui figure obligatoirement en dessous du nom commercial. Ainsi, un même médicament a un seul nom DCI, mais peut avoir plusieurs noms commerciaux.

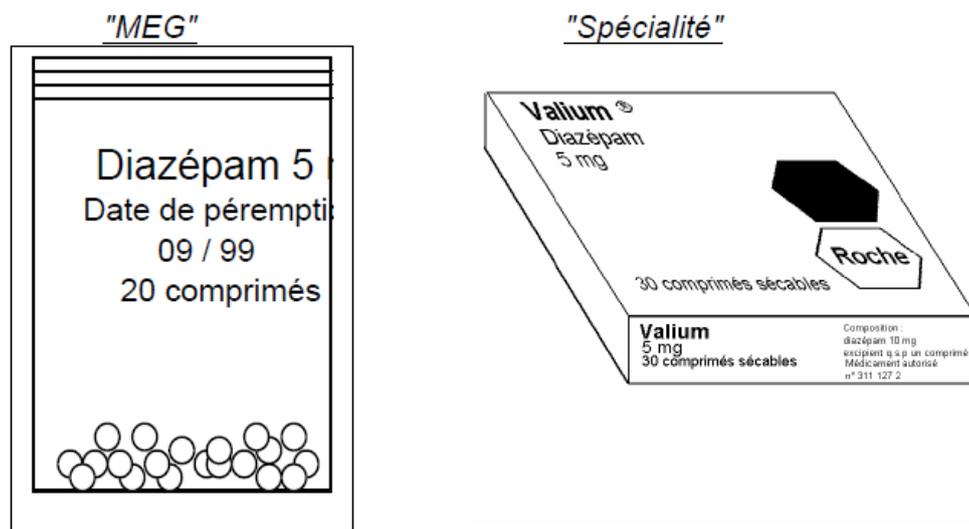
Afin de réduire le coût de production, les médicaments génériques sont commercialisés en conditionnements de grande quantité. Sur ces conditionnements figurent le nom DCI, le dosage, la forme, la date de péremption, le numéro de lot de fabrication et l'appartenance aux listes I, II ou stupéfiants.

Pourquoi le médicament essentiel générique est-il moins cher que la spécialité ?

["Comparaison des prix de revient d'un générique et d'une spécialité"](#)



On constate que les coûts de recherche / développement et marketing sont négligeables dans le prix de revient du *générique*; de plus, le coût de l'emballage est moindre d'où un **prix de vente beaucoup plus faible**.



exemple :
Donner les prix du marché avec comme base de prix(médicament générique):
le prix d'une centrale ou d'un dépôt pharmaceutique en comparaison avec le
prix de certaines spécialités.

La conservation et la péremption

Pour rester actif, un médicament doit être **conservé dans de bonnes conditions**. La chaleur, la lumière, le soleil, l'humidité, les insectes, la poussière, les champignons sont des facteurs qui diminuent la qualité des médicaments. Un médicament a toujours une date de fabrication et une **date de péremption**. Cette date de péremption est la date à partir de laquelle le produit va commencer à **perdre de son activité et risque de devenir toxique**.

Au cas où la date de péremption n'est pas indiquée, il faut tenir compte de la date de fabrication et ajouter trois ans pour les médicaments injectables et les antibiotiques, et ajouter cinq ans pour les autres médicaments. Une fois que le médicament est périmé, **il ne doit plus être vendu ni être utilisé**. Le gérant doit retirer les produits des étagères de vente, et les stocker dans un carton spécifique. Ils seront détruits selon une procédure spécifique par l'Equipe Cadre de District.

Cependant, il arrive que certains produits se dégradent anormalement rapidement et deviennent inutilisables alors que la date de péremption n'est pas encore arrivée. Les facteurs de dégradation sont :

- **l'odeur** : certains produits (comme l'acide acétylsalicylique) dégagent une odeur lorsqu'ils sont attaqués par la chaleur ou l'humidité.

- **la couleur** : certains médicaments changent de couleur : il faut vérifier la couleur originale.

- **la désagrégation** : les comprimés se désagrègent ou s'effritent lorsqu'ils sont humides.

- **le dessèchement** : les préservatifs, normalement lubrifiés, ne doivent pas être utilisés s'ils ont séché.

- **la fusion** : le sel de réhydratation orale peuvent fondre au-dessus de 30°C. Il devient marron foncé, collant et ne se dissout pas. Il en est de même avec les suppositoires et les capsules qui se collent ou qui coulent.

Les formes pharmaceutiques :

La *forme pharmaceutique* d'un médicament est la présentation physique du médicament. La manière de prendre le médicament est la *voie d'administration*. La *posologie* est la quantité de médicaments qu'il faut prendre au cours de la journée, pendant une durée précise (ex. trois comprimés le matin pendant cinq jours).

Les formes pharmaceutiques présentes dans le dépôt sont :

⚗ **les comprimés** : ce sont des préparations de consistance solide, de formes diverses (ovales, ronds, ...). On distingue les comprimés à avaler et les comprimés à usage gynécologique.

- Certains comprimés sont **enrobés ou pelliculés** : (recouvert de plusieurs couches de substances divers), ils ont un aspect lisse et brillant, mais ne peuvent être ni écrasés ni fractionnés. Souvent appelés des dragées
- D'autres comprimés sont dits **sécables** et présentent une fente qui en facilite le fractionnement (on peut administrer un demi ou on quart de comprimé)
- Les comprimés à **croquer**(ne doivent pas être avalé).
- Les comprimés à **sucer** ou **pastille** doivent être conservé le plus longtemps dans la cavité buccale.
- Les comprimés **effervescents**.



♋ **les gélules** : ce sont de petites boîtes cylindriques constituées de deux enveloppes rigides en gélatine s'emboîtant l'une dans l'autre et contenant une poudre médicamenteuse.



♋ **les sirops** : ce sont des préparations liquides contenant une forte proportion de sucre et destinées à être avalées. La posologie est le plus souvent donnée en cuillère à soupe ou à café.



♋ **les suspensions** : ce sont des poudres contenues dans un flacon. Avant utilisation, le malade ajoute un volume précis d'eau propre (indiqué sur le flacon), puis il dissout correctement la poudre en agitant fortement le flacon.



♋ **les pommades** : ce sont des préparations de consistance molle, destinées à être appliquées sur la peau ou les muqueuses. On distingue les pommades dermiques (pour la peau), ophtalmiques (pour les yeux) et anales (pour l'anus).



♋ **les collyres** : ce sont des médicaments destinés au traitement des maladies oculaires. Ces préparations stériles sont appliquées directement sur l'oeil. Un flacon de collyre ouvert depuis plus de quinze jours ne doit plus être utilisé, car il y a des risques de contamination.



✂ **les préparations injectables** : ce sont des solutions ou des poudres que l'on dissout avant l'administration au patient. Ces produits sont destinés à être injectés à travers la peau (injection intraveineuse ou intramusculaire).



L'ordonnance médicale :

C'est un document légal, rédigé et signé par un prescripteur autorisé (médecin ou infirmier), remis à un patient pour son traitement et qui comporte les modalités et les conditions d'utilisation des médicaments. L'ordonnance médicale constitue un acte spécialisé qui engage les responsabilités professionnelles, pénales et morales de son auteur et de celui qui l'exécute.

L'ordonnance doit mentionner :

- le lieu et la date d'émission.
- les nom prénom, adresse et qualité du prescripteur.
- les nom, prénom, âge du malade (et poids si le patient est âgé de moins de 15 ans).
- les noms des médicaments prescrits, avec la forme pharmaceutique, le dosage, la quantité prescrite et la posologie.
- la signature et le cachet du prescripteur.

Il est à noter que certains produits peuvent être délivrés sans ordonnance.

EXEMPLE D'ORDONNANCE MEDICALE

Nom, prénom,
Qualification du prescripteur
Adresse du prescripteur

Lieu, et date.....

Nom, prénom, :
Age et poids (enfants)

ORDONNANCE MEDICALE

1) Acide acétyl salicylique 500 mg comprimé = 1 boîte

2 comp. le matin et

2 comp. le soir pendant les repas jusqu'à disparition de la fièvre

2) Cotrimoxazole 400/80mg comprimé = 1 boîte

2 comp. 2 fois/jour pendant 6 jours

Bien se protéger la nuit en se mettant au chaud.

A revoir à la fin du traitement.

Cachet et signature du prescripteur

تنشيط
انتقل إلى إعداد